



Le jeûne, expérience de privation

Sourate du Ramadan

Le Coran prescrit aux musulmans de jeûner pendant tout le mois de Ramadan. Un mois d'ascèse pendant lequel les musulmans sont invités à faire l'expérience de la privation: manière de se purifier et de se rapprocher de Dieu ; manière également de se mettre à la place de l'autre, le nécessiteux, le pauvre.

Le Coran parle du jeûne comme d'une pratique préexistante à l'institution du Ramadan. L'islam s'inscrit ainsi en continuité avec les traditions monothéistes qui le précèdent.

Prescription concernant le Ramadan

183. Ô les croyants! Le jeûne vous est prescrit **comme il a été prescrit à ceux d'avant vous**, ainsi atteindrez-vous la piété,

184. pendant un nombre déterminé de jours. Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours. Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter (qu'avec grande difficulté), il y a une compensation : nourrir un pauvre. Et si quelqu'un fait plus de son propre gré, c'est pour lui; mais il est mieux pour vous de jeûner; si vous saviez!

185. (Ces jours sont) le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. - **Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous**, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants!

186. Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi, alors Je suis tout proche: Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie. Qu'ils répondent à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés.

Note: Le paradoxe de ce jeûne (à la fois retour sur soi et ouverture) explique sans doute que le verset 185 évoque davantage la facilité plutôt que la difficulté souhaitée par Dieu pour ses fidèles.

Source: <http://islamfrance.free.fr/doc/coran/sourate/2.html>